

APPEL À CANDIDATURE

Mars 2020

Résidence d'Architecte

Les Hauts de Chambéry



Sommaire

1. Contexte

P.2

- 1.1. Le CAUE de la Savoie
- 1.2. Territoire en résidence
- 1.3. Historique des démarches engagées

2. Objectifs et mission

P.4

- 2.1. Objectifs
- 2.2. Attendus
- 2.3. Moyens

3. Modalités de recrutement

P.5

- 3.1. Dossiers de candidature
- 3.2. Fiche de candidature
- 3.3. Adresse d'envoi
- 3.4. Calendrier

1. Contexte

1.1. Le CAUE de la Savoie

Les CAUE sont des organismes associatifs dont la genèse est instituée par la loi sur l'architecture du 2 janvier 1977. En Savoie le CAUE a été créé en 1978, reconnu d'utilité publique, il a pour objectifs de promouvoir la qualité architecturale, urbanistique et environnementale dans un souci du bien commun sans pour autant se substituer à la maîtrise d'œuvre. C'est pourquoi il s'appuie sur 4 missions essentielles :



- l'information et la sensibilisation du public,
- la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels,
- l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire, réhabiliter ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant,
- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.



Le CAUE est donc un outil d'aide à la décision des collectivités, des institutions, des services et des particuliers qui font appel à lui. Il est composé d'une équipe de professionnels pluridisciplinaire pouvant solliciter au besoin des compétences complémentaires.

Le CAUE et les résidences d'architecte

Dans le cadre de l'accompagnement des territoires s'inscrivant dans les démarches "politiques de la ville" nécessitant la mobilisation des habitants et des jeunes, le CAUE de la Savoie en complément d'interventions réalisées en lien notamment avec les Conseils Citoyens au travers de nombreuses actions de formation et sensibilisation, vient appuyer les projets portés par les collectivités en proposant des "Résidences d'Architecte".

A ce jour, deux résidences ont été mise en place par le CAUE de la Savoie :

- Au premier semestre 2019 sur le Quartier Marlioz à Aix-les-Bains où le CAUE de la Savoie est présent depuis 2016. Elle a permis en lien avec les habitants de tout âge la réalisation de mobilier urbain éphémère au sein du quartier qui va connaître de profondes transformations.

Résidence d'architecte Atelier avec les jeunes – Aix-les-Bains – quartier Marlioz





Lancement avec les élèves de l'école Pasteur de la Résidence d'architecte à Albertville

- À la fin 2019 / 1er semestre 2020, une nouvelle résidence est lancée sur les quartiers Val des Roses et Contamines à Albertville. Ce travail qui mobilise deux classes de CM1/CM2 des écoles Pasteur et Val des Roses assure le lien entre les quartiers par le biais des élèves.

La résidence d'architecte constitue pour le CAUE de la Savoie une façon novatrice de sensibiliser les habitants à l'architecture dans une démarche à la fois pédagogique et culturelle. Il en assure le pilotage et la coordination générale en étroite collaboration avec ses partenaires (Agglomération, Associations, etc.) à l'appui de financements publics (DRAC - CGET - Collectivités).

A l'échelle des Hauts de Chambéry, 'la Résidence d'Architecte à venir est conçue en interaction forte avec d'autres actions qui seront associées tout au long de la démarche.

Le CAUE de la Savoie a le souci de la mise en œuvre de la mission dans les meilleures conditions ; il apportera pour cela l'expertise et le savoir-faire de son équipe pluridisciplinaire tout au long du projet, et veillera à la cohérence et à la qualité de la démarche et des productions.

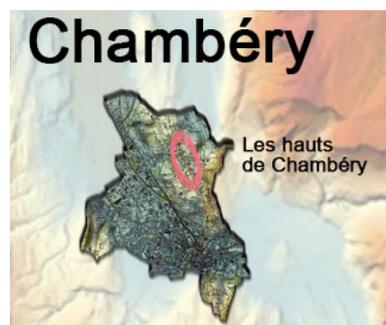
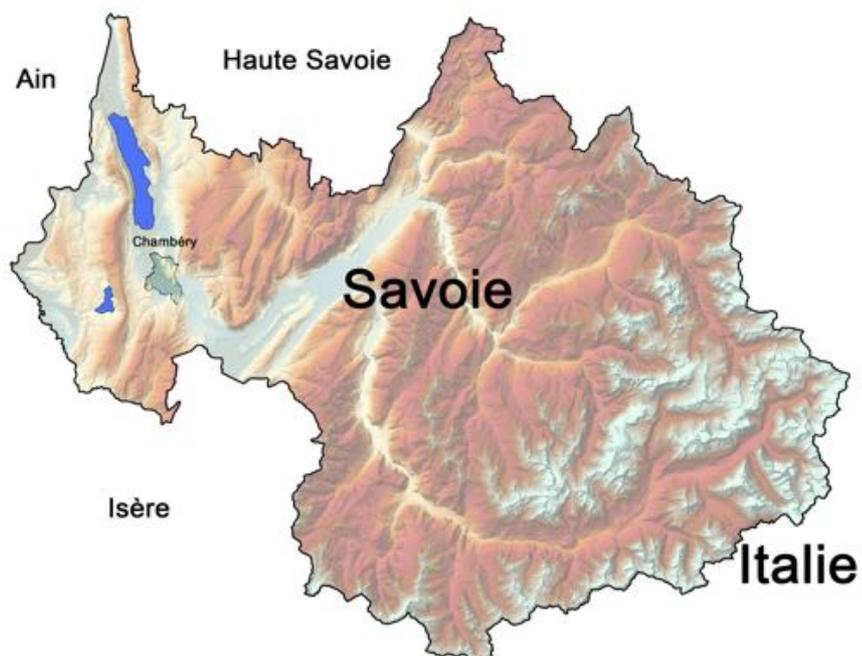
En collaboration avec ses partenaires institutionnels et associatifs, il procédera à la valorisation des travaux de la résidence d'architectes.

La réussite du projet est favorisée par la proximité établie entre la population locale, les différents acteurs présents sur le quartier (associations, acteurs relais...) et l'équipe en résidence, qui aura pour vocation d'ouvrir le regard des habitants en suscitant des questionnements, étonnements, débats sur les fondements de la production architecturale, les usages, modes de vie, les liens entre habitat et environnement local, ..., et ce, à toutes les échelles, urbain, naturel ou agricole.

Par ailleurs, il est à préciser que la résidence d'architecte n'a pas vocation à aboutir à un travail de conception d'un projet architectural ou urbain. Elle est associée à un temps de réflexion et d'expérimentation novateur sur le quartier, avec en outre une dimension départementale au travers de son interaction avec le Festival "Archi Nature".

1.2. Territoire en résidence : Les Hauts de Chambéry

Le quartier des Hauts de Chambéry se situe au nord-est de la ville de Chambéry dans le département de la Savoie, en région Auvergne Rhône-Alpes.



1.3. Historique du quartier des démarches engagées

Dans les années 60, sous le mandat du maire Pierre Dumas, l'aménagement des hauts de Chambéry démarre sous la direction de l'Architecte Jean Dubuisson qui en produit le plan de masse dans le cadre d'une ZUP, participant ainsi au développement des grands ensembles au niveau national.

Le quartier se développe, sur un espace à l'origine agricole abritant environ 600 personnes ; il accueille ses premiers 5.000 nouveaux habitants en 1967, puis 7.000 dans la décennie suivante. De nombreux équipements publics viennent prendre place dans le quartier pour en garantir le fonctionnement : écoles, collège, centre socioculturel, maison de l'enfance, lieu de culte, lycée, bibliothèque, terrains de sport, gymnase, centres commerciaux...

À partir des années 90, l'aménagement du quartier fait l'objet de politiques spécifiques – charte du développement urbain (1990-1993), Contrat de Ville (1994) aujourd'hui Contrat d'Agglomération – qui, avec l'association des habitants au travers de nombreuses actions, conduisent à la mise en œuvre de nombreux programmes de restructuration du quartier dont des restructurations, des réhabilitations, des constructions de réalisations relevant de l'économie et des services à la population.

Le CAUE de la Savoie accompagne fréquemment le quartier et l'agglomération dans le cadre de la Rénovation Urbaine. Ainsi, de 2017 à 2019, des interventions à l'école Vert Bois et la création d'une maquette ont permis aux élèves de participer à la définition et à la qualification de leur cadre de vie ; l'organisation des JNArchi via un "battle" d'archi, d'expositions..., ont permis aux habitants comme aux techniciens d'approfondir leur appréhension du quartier et d'en mesurer les qualités et les possibles ambitions.



Balade urbaine – Chambéry – École Vertbois © CAUE de la Savoie



Réalisation d'une maquette – Chambéry – Maison de l'Enfance la Feuille de Choux © CAUE de la Savoie

Aujourd'hui, dans le cadre de l'animation du quartier, Grand Chambéry met en place un festival « Archi' Nature » dont l'objet est de parvenir, sur trois sites identifiés, à des réalisations architecturales, artistiques... éphémères, destinées à être des supports d'animation du quartier et qui devront répondre à deux exigences : le biomimétisme et le réemploi.

2. Objectifs, attendus et moyens

2.1. Objectifs :

Dans le cadre du Festival « Archi Nature », 3 équipes seront missionnées pour réaliser chacune une installation éphémère (sur 3 sites distincts) dans le respect du cahier des charges du festival (cf pièce jointe).

Pour accompagner ces réalisations, l'agglomération, le CAUE de la Savoie et leurs autres partenaires souhaitent développer une résidence d'architectes qui assure la médiation entre ces réalisations et les habitants. Ainsi, l'équipe en résidence retenue sera véritablement partie prenante du festival.

Il s'agit de toucher un maximum d'habitants, aussi le public à mobiliser sera plus particulièrement constitué :

- ✓ Des élèves des écoles et jeunes de la maison de l'enfance du secteur des Combes,
- ✓ Du centre social et culturel des Combes,
- ✓ Des riverains des installations prévues.

La résidence d'architectes devra permettre de les faire participer à l'observation, à la qualification de ces espaces via 2 objectifs principaux :

- ✓ Accompagner la démarche et ainsi faire adhérer les habitants au processus engagé via la mise en cohérence des réalisations produites par les équipes du Festival « Archi Nature » ;
- ✓ Impliquer les habitants via la production de réalisations qui seront valorisées dans le cadre du festival, pouvant prendre des formes diverses :
 - Dessins ou maquette d'intention ;
 - Installations in-situ permettant d'assurer le lien entre les 3 installations réalisées par les équipes du festival Archi Nature ;
 - Signalétique du festival ;
 -

L'équipe en résidence sera également chargée de la valorisation avec les habitants et l'appui du CAUE 73, de ces réalisations.

2.2. Attendus :

Date /période	Phase du festival	Actions attendues dans le cadre de la résidence	Nbre prévisionnel de jours de travail
28 mars	Journée de lancement / tirage au sort des équipes et des sites	Présence de l'équipe en résidence pour se familiariser avec l'esprit du festival Rencontrer les équipes réalisant les installations et découvrir le quartier.	1 jour
28 mars au 20 avril	Conception des installations par chaque équipe – remise des esquisses	Rencontre avec les acteurs du quartier pour les sensibiliser aux objectifs du festival et initier les collaborations possibles (travail en lien avec la collectivité organisatrice).	2 jours
20 au 30 avril	Dialogue entre les équipes et le comité d'organisation pour aboutir aux projets finaux	Participation à la réunion d'analyse des projets	½ journée
20 avril à mi-mai	Préparation site / commande ou récoltes des matériaux	Séances de sensibilisation et de conception avec les habitants.	4 jours
Mi-mai à mi-juin	Réalisation des installations sur les 3 sites	Production avec les groupes d'habitants	6 jours
Fin juin / début juillet	Inauguration	Présentation de la démarche lors de l'inauguration	½ journée
Juillet à octobre	Programmation culturelle autour des installations	Proposition d'une manifestation en lien avec les réalisations des habitants	1 jour
Septembre à décembre	Bilan de l'édition 2020 / préparation de l'édition 2021		
TOTAL			15 jours

2.3. Moyens :

2.3.3. Hébergement :

Inscrit dans une véritable dynamique d'animation, le centre socio-culturel des Combes, s'est positionné pour accueillir la résidence. À ce titre il produira un cadre à l'hébergement de l'équipe retenue dans un espace de travail équipé, inscrit au sein de cet équipement. Ce cadre sera être formalisé par une convention entre le centre social et le CAUE de la Savoie.

2.3.2. Financement :

Le groupement en résidence pourra bénéficier à ce jour pour l'ensemble de la mission et sur toute sa durée, des moyens suivants :

- une indemnité de résidence d'un montant de 5.000 € sera versée sur facture ou sur note d'honoraires,
- une indemnité de déplacement plafonnée à 600 €, versée sur justificatifs,
- un budget de production plafonné à 1.500 €, alloué sur justificatifs avec accord préalable.

2.3.3. Calendrier :

La durée de la résidence est de 3 semaines réparties en jours individualisés ou regroupés de mars 2020 à août 2020 tel que précédemment développé, à l'appui de la temporalité donnée au festival "Archi Nature".

L'octroi de financements supplémentaires par les partenaires institutionnels dont les dossiers sont en cours d'instruction, pourrait permettre de formaliser l'augmentation de cette durée par un avenant, et donc du financement de la résidence.

3. Modalités de recrutement

Relevant de financements publics, le recrutement de l'équipe en résidence doit faire l'objet d'une procédure claire. Par ailleurs, la mission étant de mettre en cohérence par l'animation de la société civile, les productions du festival « Archi Nature » sur les Hauts de Chambéry, il va de soi que la maîtrise d'ouvrage veillera à ce qu'aucun membre d'un groupement puisse être présent à la fois dans les équipes du festival "Archi Nature" et dans l'équipe en résidence.

Enfin, les équipes devront être constituées d'un architecte qui en sera le mandataire et et d'un autre professionnel de son choix.

3.1. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comporter :

- la présentation de l'équipe (CV)
- une note d'intention présentant la motivation, l'intérêt de l'équipe et les complémentarités entre ses membres,
- un dossier de références présentant les projets, réalisations... des membres de l'équipe,
- la fiche de candidature complétée avec une photo du binôme en haute définition.

3.2. Fiche de candidature

FICHE DE CANDIDATURE

RÉSIDENCE D'ARCHITECTE – LES HAUTS DE CHAMBÉRY

MARS 2020 / AOÛT 2020

PRÉSENTATION DU MANDATAIRE

Prénom :Nom :

Adresse :

.....

Email@ :

Téléphone :

Site internet :

Profession :

Formation :

ACCOMPAGNÉ DE

Prénom :Nom :

Adresse :

.....

Email@ :

Téléphone :

Site internet :

Profession :

Formation :

Je soussigné(e)..... (prénom et nom du mandataire),
m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas de sélection par le jury et
assurer de ma présence le 28 mars 2020, lors du lancement de la résidence d'architecte.

Fait à, le.....

Signature

3.3. Adresses d'envoi

Les candidatures devront être envoyées par mail à :
caue@cauesavoie.org

ou par courrier postal à :
CAUE de la Savoie
Bâtiment Évolution,
25, rue Jean Pellerin, CS 42632
73026 CHAMBÉRY Cedex

3.4. Calendrier de recrutement

Date limite des candidatures : 24 mars 2020

Sélection de l'équipe : le 26 mars 2020

Lancement de la résidence : 28 mars 2020 (lancement conjoint au festival « Archi'Nature »)

